



La Lettre du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

JEUDI 24 JANVIER 2008
Pour nos salaires,
Pour notre pouvoir d'achat,
TOUS DANS LA RUE !!

La Confédération Force Ouvrière et toutes les Confédérations appellent à une journée de grève et de manifestation le jeudi 24 janvier 2008 pour le pouvoir d'achat.

En effet, alors que les prix des produits de première nécessité ne cessent de grimper d'une manière exponentielle (gaz, loyers, pétrole, lait...).

Alors que les bénéfices des sociétés ne cessent de progresser fortement tous les ans.

Alors que les patrons s'octroient des augmentations de rémunérations importantes, qu'ils « s'arrondissent » les fins de mois avec leurs stocks options.

Alors que le Président de la République augmente ses indemnités de 172 %, en prétendant que l'état est ruiné.

Nous, les salariés, sommes les exclus de la richesse créée !

À nous les franchises médicales mises en place par le gouvernement et recommandées par l'union européenne, à nous les augmentations des coûts des soins et à eux les portefeuilles gonflés !

Et comme ce n'est pas encore assez, on devrait travailler plus longtemps pour des retraites encore et toujours revues à la baisse alors que d'autres toujours les mêmes s'en mettent plein les poches, golden parachutes, retraites chapeaux démesurées, bonus, etc. !

Jamais dans ce pays le nombre de travailleurs pauvres n'a été aussi important !

Le pouvoir d'achat ne cesse de s'étioler. Cette situation ne doit pas durer !

Les salariés commerciaux ont été parmi les plus touchés par cette dégradation.

Désormais toutes les catégories de salariés et de populations sont atteintes.

IL FAUT QUE CELA CESSE !

Faisons-nous entendre !

Le SYNPA - FO appelle donc tous les producteurs à cesser le travail le jeudi 24 janvier 2008 et à participer aux manifestations qui se dérouleront dans leur région pour :

- > **Un fixe non amortissable de 1 600 € pour les EB,**
- > **Un fixe non amortissable de 1 800 € pour les EI,**
- > **Des commissions dès le premier € de production,**
- > **Le paiement total des réemplois,**
- > **Aucun abattement lorsque les commerciaux sont obligés de diminuer les frais d'entrée,**
- > **Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels...**

Il invite tous les salariés à rejoindre FORCE OUVRIÈRE afin de renforcer notre possibilité d'action et de faire plier les patrons.

SOMMAIRE JANVIER/FEVRIER 2008

JEUDI 24 JANVIER 2008 : Tous dans la RUE !!	1
AGF : EAD : un miroir aux alouettes bien dangereux !	2
AXA : Commerciaux : En cas d'arrêt maladie, un principe... la double peine !	3
Le CREDOC analyse la paupérisation des classes moyennes !	4
28 mars 2008 : A.G. des syndiqués du SYNPA-FO	4
Encart du trésorier	4



EAD : un miroir aux alouettes bien dangereux !

Nous entrons dans la période des ENTRETIENS ANNUELS DE DÉVELOPPEMENT.

Les différents Accords, qu'il s'agisse de celui de la branche ou ceux d'entreprises ont repris dans les grandes lignes l'Accord National Interprofessionnel de 2003 relatif à la formation professionnelle.

Parmi les différents dispositifs il a été mentionné que les salariés en général, et les commerciaux en particulier, via notamment l'accord de branche du 14 octobre 2004 pouvaient « bénéficier » d'un certain nombre de dispositifs leur permettant, notamment, de devenir un acteur de son développement professionnel.

Cet entretien annuel de performance s'inscrit dans cette démarche.

Nous vous appelons à la plus grande prudence. En effet, il serait illusoire de penser que le cadre et l'objectif de cet entretien aient pour finalité de prendre en considération vos réelles aspirations et souhaits professionnels.

Une seule chose leur importe augmenter votre productivité et trouver tous les moyens de réduire le coût du travail.

Ne soyez pas dupe, le cadre, certes qui peut paraître convivial, voire l'ambiance détendue ne sera que le corollaire à vous amener là où ils veulent nous conduire, c'est-à-dire sur les sessions de formations que la direction aura préalablement défini en fonction des objectifs qu'elle aura fixé !

Mais un des dangers les plus tangibles repose sur l'utilisation qui pourrait être faite des conclusions tirées par la, ou les hiérarchies, pour faire ressortir, les carences, les points à améliorer qui permettront de démontrer étape par étape qu'il existe chez vous une véritable insuffisance professionnelle, premier des préalables leur permettant d'aller jusqu'au licenciement.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'être extrêmement prudent lors de cet entretien.

Sachez toutefois qu'un certain nombre de documents doivent vous être remis, notamment :

- Le guide de l'entretien (Intranet),
- le support de l'E.A.D. (Intranet),
- du récapitulatif des formations suivies (remis par l'assistante du RDC),
- de vos missions (copie doit déjà être en votre possession).

En tout état de cause, n'acceptez pas de remplissage de formulaires.

Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le et écrivez-le.

Il s'agit de vous, de votre travail, de votre personnalité et de votre devenir, voire de votre avenir professionnel...

Si vous n'êtes pas satisfait par le déroulement de votre E.A.D. informez vos correspondants FO ET Délégués du Personnel :

Marie Yvonne SCOTET 06.76.85.54.61

Christiane SERVETTAZ 06.77.00.20.73

Pour notre part nous rappelons notre attachement à une véritable formation diplômante qui valorise les compétences et les qualifications, une formation qui ne se fait pas au détriment des salariés, c'est la raison nous réitérons le retour de la taxe modulaire seule véritable moyen d'accéder à une véritable formation diplômante, sans oublier bien entendu le paiement des primes de technicité mensuelle de :

Diplôme	Prime : % applicable sur 1/12 ^{ème} du Minimum Garanti FFSA des EB	Montant mensuel en 2007
CAP	5 %	64,75 €
Brevet professionnel d'assurances	12 %	155,40 €
BTS d'assurances	20 %	259,00 €
Diplôme de l'ENAss (cycle normal)	50 %	647,50 €



Commerciaux : En cas d'arrêt maladie, un principe... la double peine !

Comme vous le savez peut être, quand un salarié commercial est en arrêt pour maladie, il doit adresser l'arrêt à l'ADPC. L'ADPC renvoie des précisions sur les formalités à accomplir, des documents à compléter et une attestation de salaire (qui parfois n'arrive pas ou avec des délais importants), à faire parvenir à votre CPAM.

Quand vous recevez votre décompte Indemnités Journalières de la CPAM (plusieurs semaines s'écoulent !!!), ensuite vous devez l'adresser à l'ADPC afin qu'AXA vous verse le complément de salaire (encore des délais..).

Le résultat, c'est que nous nous retrouvons régulièrement avec des semaines voire des mois sans salaires ou avec des pertes importantes. L'entreprise connaît ce problème qui est rappelé régulièrement dans les instances représentatives du personnel !!

Le salarié commercial en arrêt non seulement n'a plus de variable (commissions...) mais en plus il doit attendre le versement des éléments fixes, c'est la double peine !!

Comme vous ne le savez peut être pas, l'entreprise peut (comme pour les administratifs AXA et beaucoup d'autres entreprises) mettre en place la **SUBROGATION**. Principe qui permet de vous régler normalement votre salaire et c'est l'entreprise qui se fait rembourser par la sécurité sociale !!!

Axa qui se veut être la société préférée de ses salariés... l'entreprise qui tend à devenir l'employeur de référence, n'applique t'elle pas par cette attitude une approche discriminante et archaïque vis-à-vis des commerciaux ?

À ce jour, si AXA est une société responsable... c'est celle de la dégradation sociale ?

Au pays d'Axa Atout Cœur, c'est une certitude, le commercial n'a pas le droit d'être malade...

C'est pourquoi, Force Ouvrière, fidèle à sa tradition revendicative, exige que l'entreprise puisse mettre en place la subrogation à l'attention des commerciaux, nous avons donc écrit à la direction d'AXA pour que celle-ci prenne toutes les mesures qui s'imposent.



F.O.

Sections AXA

Nanterre le 11 janvier 2008

AXA France
M. Olivier POTELLET
Directeur
Terrasse 2 B405
313 Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX

Monsieur le Directeur,

Comme vous ne pouvez l'ignorer, la situation des commerciaux salariés, malgré les multiples « rafistolages » des dernières NAO, n'a cessé de se dégrader pour devenir encore un peu plus préoccupante aujourd'hui.

L'augmentation ininterrompue des prix des carburants accentuant cruellement les difficultés quotidiennes des conseillers salariés pourtant déjà conséquentes.

Nous vous rappelons, qu'à ce titre, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre courrier du 27 novembre dernier vous demandant de prendre rapidement des mesures pratiques et efficaces sur la problématique des carburants.

Parmi les nombreux autres points qu'il convient de régler, figure celui des producteurs qui se trouvent en arrêt de travail et qui doivent pendant des jours, voire plusieurs semaines faire face à leurs échéances sans la moindre rentrée d'argent du fait notamment des délais qui demeurent outrancièrement longs entre l'ADPC et les CPAM ce qui a pour conséquence de priver les commerciaux de ressources pourtant vitales.

À l'instar de ce qui se fait pour le personnel administratif, nous vous demandons d'instaurer le principe de subrogation de l'employeur pour que le personnel commercial déjà durement touché, n'ait plus à subir les contrariétés et contraintes d'un dispositif aussi obsolète que pénalisant.

À ce titre nous souhaitons, comme pour l'épineux dossier carburant, puisqu'il vous est de plus en plus difficile de répondre à nos correspondances, faute de temps sans doute, vous rencontrer.

Nous ne doutons pas un instant que l'attachement qui est le votre à l'amélioration de la situation des commerciaux vous rendra disponible.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions, Monsieur le directeur, d'agréer nos sentiments les plus cordiaux.

Pour Force Ouvrière
P/O Alain Pesché

FORCE OUVRIÈRE SECTIONS AXA

Local FO 2S1912 Terrasses II - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex ☎ 01.47.74.13.95 FAX 01.47.74.48.33

Le CREDOC analyse la paupérisation des classes moyennes !

Il est de plus en plus difficile de dissimuler la montée des inégalités sociales et la baisse du pouvoir d'achat des revenus du travail.

D'après une étude du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) qui a confronté la situation des 60 % de ménages se situant entre les 20 % de riches et les 20 % de bas revenus, la situation des plus nombreux s'est rapprochée de celle des ménages touchant les plus bas revenus au cours de ces vingt-cinq dernières années. Dans le même temps, la situation des Français touchant les plus hauts revenus s'est améliorée. De quoi alimenter la polémique autour du « paquet fiscal » dont l'opposition déplore qu'il soit réservé aux « plus riches ».

Cette étude place le logement au cœur de cette évolution des classes moyennes vers le bas. « Depuis le milieu des années 1990, il est beaucoup plus difficile pour ces deux catégories de devenir propriétaire ». Ce qui n'est plus vrai pour les hauts revenus dont la proportion de propriétaires est passée de 65 % au début des années 1990 à 70 % aujourd'hui.

Sur la même période, la proportion de ménages aux bas revenus propriétaires est passée de 51 à 33 % et celle des classes moyennes de 54 à 46 %.

Principal poste de consommation des ménages, les dépenses de logement représentent 20 à 25 % du budget d'un ménage. S'agissant d'une dépense contrainte, son augmentation a mécaniquement diminué la part restante.

Une évolution que l'on retrouve dans l'enquête du Credoc, 76 % des bas revenus et 69 % des classes moyennes affirment s'être régulièrement imposé des restrictions sur des postes de leur budget, contre seulement 37 % des hauts revenus.

Parallèlement, les craintes pour la santé augmentent fortement chez les classes moyennes et les bas revenus. 16 % des premiers et 21 % des seconds déclarent « que leur état de santé n'est pas satisfaisant » quand la proportion descend à 7 % en haut de l'échelle des revenus.

Face à ces résultats, c'est presque sans surprise que l'on observe un désir unanime de changer la société en profondeur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDIQUÉS DU SYNPA-FO
VENDREDI 28 MARS 2008
(Retenez cette date)

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

28^{ème} Année - N° 165

Janvier / Février 2008

**Bulletin Bimestriel d'information
du Syndicat National
des Producteurs d'Assurances
et de Capitalisation**

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication

Didier WAUTHY

Impression

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire

N° 0110 S 07123

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 €

E.B. : 125 €

Retraités : 86 €

NOM Prénom

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal OUI NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ